

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation
7.12.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le vingt décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, Mme ENON, M. VIVIER, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLOIN,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**RÉGULARISATION DES RÉGIES DE RECETTES DES SITES PATRIMONIAUX ET
DES SALLES CULTURELLES**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

En 2023, la régie de recettes Culture et la régie de recettes du Musée Renaudot ont été supprimées et remplacées par les régies de recettes « Salles Culturelles » et « Sites Patrimoniaux ». La régie de recettes des « Salles culturelles » perçoit les entrées des spectacles et les réservations des salles culturelles, mais ne perçoit plus les recettes des Ateliers et Visites de la Collégiale et du Musée Charbonneau-Lassay. Ces dernières sont perçues par la régie des « Sites patrimoniaux », au même titre que les recettes du Musée Renaudot (entrées et vente boutique). La Régie des Sites patrimoniaux fonctionne avec des tickets remis aux visiteurs contre le versement des droits d'entrée.

Le régisseur principal a quitté ses fonctions au mois d'octobre sans qu'une remise de service puisse être organisée, actant du passage de relais dans la gestion des régies et des opérations comptables en cours. Le comptable a été sollicité par la collectivité pour accompagner le service dans la reprise du fonctionnement des régies.

Les opérations ont été réalisées en deux temps, soit les opérations depuis le 1er octobre 2023 et les opérations réalisées par le précédent régisseur.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 29 DEC. 2023

Publié le : 29 DEC. 2023

Notifié le :

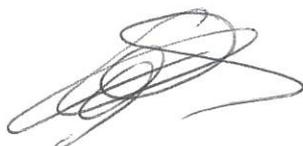
Lors de la vérification du fonctionnement des Sites Patrimoniaux en novembre 2023 par le comptable public, des écarts ont été constatés entre les souches des tickets comptabilisées par le Trésor public comme étant normalement présentes sur les sites patrimoniaux, et les souches réellement détenues sur les sites (Collégiale-Sainte-Croix, Musée Charbonneau-Lassay, Musée Théophraste Renaudot). Ces écarts de stock présupposent des pertes ou des ventes de tickets supérieurs aux montants des sommes encaissées par la régie des Sites patrimoniaux.

Un déficit de 258.49 € a ainsi été constaté pour la régie de Recettes des Sites Patrimoniaux, que la commune doit donc prendre en charge (émission d'une dépense) en vue de régulariser la situation comptable.

Toutefois, le comptable public a constaté un solde positif de 510 € en novembre 2023 versé sur le compte de la ville pour la Régie de recettes des Salles Culturelles, sans présentation de justificatifs (contrats de réservation de salles, ou Bulletin de recette spectacles) de la part du Régisseur. A ce montant s'ajoute un excédent de recettes déjà relevé lors de la clôture du Musée Renaudot au début de l'année (502,06 €)

Après examen, et pour permettre une régularisation des deux régies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'inscription d'un déficit de caisse de 258.49 € pour la régie des Sites Patrimoniaux au compte 65888 « Charges diverses de gestion courante – Autres ».

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

